

ELECTIONS AUX CONSEILS CENTRAUX

SCRUTIN DU 7 AVRIL 2016

COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)

COLLEGE C - PERSONNELS TITULAIRES D'UN DOCTORAT - SCIENCES JURIDIQUES ET SCIENCE POLITIQUES

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Paris 1 modifiés,
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1,
Vu l'arrêté électoral n°2016/249 du 24 février 2016,
Vu la circulaire du 24 février 2016 relative à l'organisation des élections,
Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement auquel il a été procédé le 8 avril 2016

LE PRESIDENT
ARRETE

Article 1: Les listes en présence ont obtenu les résultats suivants:

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'inscrits	76
Nombre d'emargements	32
Nombre de votants	30
Nombre de bulletins blancs et nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	30
Nombre d'enveloppes	30
Quotient électoral	15,00

Taux de participation
39,47

LISTES	CENTRES		Nb de voix obtenu	Nb de sièges au quotient électoral	Plus fort reste	Nb de sièges au plus fort reste	Total du nombre de sièges
	PANTHEON ET PMF	SAINT CHARLES					
Liste 1 : UNSA Education Paris 1 A&I, ITRF.Bi.O, SUP Recherche & Non Syndiqués	4	0	4	0	4	0	0
Liste 2 : Partageons les talents Paris 1 - 2020	16	0	16	1	1	0	1
Liste 3 : Liberté et Diversité de la Recherche	10	0	10	0	10	1	1
							2

Suffrages exprimés	30	0	30	30
Nuls	0	0	0	0
Blancs	0	0	0	0
Total	30	0	30	30

Article 2: Sont proclamés élus:

DRIGUEZ Laetitia

Partageons les talents Paris 1 - 2020

BLANC François

Liberté et Diversité de la recherche

Article 3: Le Président de l'université Paris 1 est chargé de l'affichage du présent arrêté.



Fait à Paris, le 8 avril 2016

Le Président, Philippe BOUTRY

Le recours à l'encontre de cet arrêté devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Il doit être adressé au Tribunal administratif de Paris

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

12, place du Panthéon 75 231 Paris cedex 05 - Tél. : +33 (0)1 44 07 80 00 - www.univ-paris1.fr

Pour le Président
Par délégation
Le Vice-Président